

numéro 125

Vivre à

SARZEAU

AVRIL
MAI
JUIN

2024

Revue municipale d'information

Actualités

MEUBLÉS DE TOURISME :
UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Actualités

ADAPTER LE BÂTI
POUR RÉDUIRE
LA VULNÉRABILITÉ

Dossier

RÉTROSPECTIVE 2023
ET BUDGET PRIMITIF 2024

ACTUALITÉS

**TOUT COMPRENDRE
À LA RÉVISION DU PLU**

Mairie de Sarzeau

Place Richemont - BP 14 - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 85 15
www.sarzeau.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
Le samedi de 8h30 à 12h

Mairie annexe de Penwins

Rue Ker An Poul - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 67 33 41
Mail : etatcivilelections@sarzeau.fr
Mardi de 9h à 12h

Mairie annexe de Brillac

Rue St Maur - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 26 86 71
Mail : etatcivilelections@sarzeau.fr
Mardi de 13h45 à 16h45

Services municipaux

• SERVICES TECHNIQUES

Kergroës - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 36 02
Mail : servicestechniques@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

• SERVICE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Parc des sports - Rue du Beg Lann
56370 Sarzeau

• SERVICE ENFANCE JEUNESSE ALSH

Parc des sports - Rue du Beg Lann
56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 05 05
Mail : enfance.jeunesse@sarzeau.fr

Espace Jeunes

Rue Adrien Régent - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 23 83
Mail : espace.jeunes@sarzeau.fr

Structure Information Jeunesse

Rue Adrien Régent
Tél. 06 71 78 95 82
Mail : sij@sarzeau.fr
Instagram : [sijsarzeau](https://www.instagram.com/sijsarzeau)

• ESPACE PETITE ENFANCE

28 rue de Brénudel - 56370 Sarzeau
Coordination - Tél. 02 97 48 21 11
Mail : coordination@sarzeau.fr

Multi-accueil - Tél. 02 97 48 09 30

Mail : multiaccueil@sarzeau.fr

Relais Assistantes Maternelles (RAM) / Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Tél. 02 97 48 09 29
Mail : ramlaep@sarzeau.fr

• SERVICE URBANISME/FONCIER, ENVIRONNEMENT, NATURE ET PATRIMOINE

Place de Francheville - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 29 60
Mail urb. : urbanisme@sarzeau.fr
Mail env. : environnement@sarzeau.fr

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi et jeudi de 8h30 à 12h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

• PORT DE SAINT-JACQUES

Rue Hent Ty Guard - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 72 56
Mail : portstjacques@sarzeau.fr

Hors saison estivale :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf le vendredi jusqu'à 16h30)
Pour les grutages et l'aire de carénage, prendre rendez-vous au 02 97 41 72 56 (laisser un message sur le répondeur)

• PORT DU LOGEO

Tél. 02 97 26 82 54
Mail : portdulogeo@sarzeau.fr

Hors saison estivale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf samedi jusqu'à 16h30)

Cinéma l'Hermine

Rue du Père Coudrin - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 29 40
Mail : cinemahermine@sarzeau.fr
Facebook : [@cinemasarzeau](https://www.facebook.com/cinemasarzeau)

Espace culturel

Rue du Père Coudrin - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 29 40
Mail : lhermine@sarzeau.fr

Hors vacances scolaires :

Le lundi de 16h30 à 20h. Les mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 20h.
Le mercredi de 9h à 20h. Le samedi de 14h à 18h
Vacances scolaires (sauf l'été) :
Les mardi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h
Les mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Le jeudi de 14h à 17h

CCAS

7 rue du Beg Lann - BP14 - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 31 57
Mail : accueilccas@sarzeau.fr

• RÉSIDENCE AUTONOMIE DES CHÊNES

11 rue du Beg Lann - BP14 - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 48 05 27
Mail : residencechesnes@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

• PORTAGE DE REPAS

Tél. 02 97 41 31 57
Mail : accueilccas@sarzeau.fr

Centre Nautique de Sarzeau

Pointe de Penwins - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 67 38 47
Mail : directioncnsarzeau@orange.fr

Du lundi au samedi selon les périodes : merci de contacter le CNS

La Poste

Rue de la Poste - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 82 87

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h. Jeudi de 9h à 12h et de 14h15 à 17h. Samedi de 9h à 12h
Heure limite de dépôt courrier à 16h du lundi au vendredi et 11h50 le samedi

Trésor public

Trésorerie de Vannes - 5 av. Edgar Degas - CS 22537 - 56019 Vannes cedex
Tél. 02 97 63 23 81

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

Parc d'innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 Vannes cedex
www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh
Accueil général : 02 97 68 14 24
Service déchets : 02 97 68 33 81
Service permis de construire : 02 97 68 70 70
Espace autonomie seniors du territoire vannetais : 02 97 68 70 66

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

• MÉDIATHÈQUE DE SARZEAU

Rue du Père Coudrin (espace culturel)
56370 Sarzeau - Tél. 02 97 48 29 42
Mail : mediatheque.sarzeau@gmvagglo.bzh

Hors saison estivale :

Les mardi et vendredi de 15h à 19h
Le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Le jeudi de 10h à 12h30
Le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Vacances d'été :
Les mardi et vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h
Le mercredi de 10h à 18h
Les jeudi et samedi de 10h à 12h30

• CONSERVATOIRE ET ATELIERS ARTISTIQUES

Rue du Père Coudrin (espace culturel)
56370 Sarzeau - Tél. 02 97 48 29 47
Mail : ecole.artistique@gmvagglo.bzh

Rhuys Info Services

44 rue Iluric - Zone de Kerollaire
Tél. 02 97 48 29 48
Mail : rhuysinfoservices@gmvagglo.bzh

Espace Emploi de Rhuys

44 rue Iluric - 56370 Sarzeau
Tél. 02 97 41 33 06
Mail : pae.sarzeau@neo56.org

Neo Emplois

Tél. 02 97 48 01 68
Mail : contact@neoemplois56.org

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Bureau d'information touristique de Sarzeau

Rue du Père Coudrin - Tél. 02 97 53 69 69
Mail : tourisme@golfedumorbihan.bzh
www.golfedumorbihan.bzh

En saison :

Juillet et août : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
Le dimanche de 10h à 13h
De septembre à juin : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Sommaire



Actualités

- 04 Le littoral recherche ses vigies
- 06 De nouveaux circuits de randonnée maillent le territoire
- 07 Chantiers d'insertion et mégalithes



Dossier

- 10 à 13 Budget primitif 2024 de la commune



Retour sur

- 15 Un vélo cargo pour la Résidence des Chênes
- 15 Téléthron : 8 693 € récoltés
- 16 Comité de jumelage : de retour à Sarzeau

Directeur de publication :

Jean-Marc Dupeyrat

Coordination et réalisation de la publication :

service communication, commune de Sarzeau

Crédits photos :

Service communication de la commune de Sarzeau, Studio 4K, Freepick, LPO Bretagne

Création, conception :

Le Studio - www.lestudio.bzh

Impression : IOV Communication

Groupe Imprimgraph - Dépôt légal n°2488

Tirage : 4500 exemplaires

Imprimé sur papier 100 % PEFC

Bulletin validé le 26/03/2024



Pour recevoir le bulletin municipal de Sarzeau

Tous les Sarzeautins, en résidence principale ou secondaire, souhaitant recevoir le bulletin municipal peuvent s'inscrire sur sarzeau.fr/publications à la liste de diffusion (le bulletin est envoyé uniquement dans le Morbihan).

En cas de changement ou de complément d'adresse merci de prévenir ce même service pour la mise à jour du fichier. Vous pourrez également le télécharger via le site internet www.sarzeau.fr > rubrique Vie Municipale > Les publications

Service communication : contact@sarzeau.fr

Edito



La crise agricole qui s'est exacerbée début 2024 est une crise européenne, aux causes multiples, avec des variantes par pays. Mais les Français sont tout particulièrement sensibles à cette crise parce que notre pays est un grand pays agricole, une terre de tradition paysanne et que nous y sommes culturellement très attachés, bien au-delà des enjeux de souveraineté alimentaire. Ainsi, lorsque les agriculteurs sont déstabilisés, c'est toute notre société qui est affectée.

L'occasion pour moi de rappeler que

Sarzeau est aussi une commune agricole, et de témoigner à nos agriculteurs la solidarité des Sarzeautines et Sarzeautins. Parmi les actions entreprises par la commune, des rencontres ont eu lieu ces dernières semaines avec les producteurs agricoles locaux pour examiner comment une partie de leur production pourrait davantage contribuer à l'approvisionnement de notre restauration scolaire dont l'objectif est de tendre vers 100% de bio et/ou de local.

La préservation des terres agricoles et le logement des agriculteurs sont aussi des enjeux importants que nous prenons en compte dans la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision doit intégrer la nouvelle Loi climat et résilience qui prévoit de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente, avec l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050. La trajectoire sera déclinée dans les différents documents de planification. Des arbitrages seront nécessaires pour trouver le meilleur équilibre entre différents objectifs, parfois contradictoires, tels que préserver les espaces agricoles et naturels, protéger la biodiversité, répondre aux besoins croissants de logements, accueillir des activités économiques ou aménager les infrastructures.

Dans le numéro de printemps de «Vivre à Sarzeau», il est traditionnellement question des finances communales. Les pages centrales y sont consacrées. Ce mandat est caractérisé par un effort d'équipement historique, afin d'améliorer le cadre de vie, développer les services à la population et préparer l'avenir. Grâce à la dynamique de nos recettes et à une gestion rigoureuse de nos dépenses, nous investissons actuellement de l'ordre de 10 M€ par an, tout en maîtrisant la dette que nous voulons contenir à un niveau bas, de façon à préserver la capacité d'action de la commune sur le temps long.

Les Jeux Olympiques en France auront lieu dans moins de quatre mois. Un défi considérable pour notre pays mais aussi une belle opportunité pour vivre ensemble des moments d'exception et partager les belles valeurs du sport. Notre commune s'inscrit dans la dynamique de cet évènement majeur.

Jean-Marc DUPEYRAT,
Maire de Sarzeau



Rejoignez nous sur
[Facebook/Commune de Sarzeau](https://www.facebook.com/Commune.de.Sarzeau)
et également sur Instagram
et YouTube
[@communedesarzeau](https://www.instagram.com/communedesarzeau)

Urbanisme

Tout comprendre à la révision du PLU

Quel visage voulons-nous pour Sarzeau dans 10 ans ?

Quelle est notre vision commune à moyen et long terme ?

Une révision du plan local d'urbanisme est en cours pour répondre aux futurs enjeux de notre commune.

Explications.



La commune a pour ambition d'assurer une évolution continue et maîtrisée de son territoire, soumis aux enjeux d'un développement durable. Notre document d'urbanisme a aujourd'hui plus de 10 ans. Sa révision, engagée en novembre 2023, est donc nécessaire pour répondre aux enjeux futurs de notre commune, prendre en compte les enjeux de la transition environnementale et répondre aux attentes de la population.



Un PLU qu'est-ce que c'est ?

Il permet de disposer d'un outil d'aménagement du territoire, un document réglementaire qui définit les règles d'occupation et d'utilisation des sols (constructions, installations...). Trois grands objectifs sont poursuivis avec le PLU : **planifier, réglementer et protéger**. Ce document global et prospectif, garantit une approche de développement durable et une concertation avec les habitants.

Pourquoi réviser le PLU ?

La révision du PLU doit permettre de prendre en compte les récentes lois entrées en vigueur sur des sujets aussi variés que **la préservation de la biodiversité, la performance énergétique, le développement des mobilités douces, l'équilibre urbain/agricole**, etc. Autre intérêt : **réaliser l'étude de la consommation d'espace passée et penser le renouvellement urbain et ses équilibres**.



Quel est son contenu ?

Plusieurs documents viennent alimenter le PLU et sont mis à disposition des citoyens.

Le rapport de présentation qui vient dresser un état des lieux et diagnostic du territoire, les enjeux et besoins au regard des prévisions économiques et démographiques et expose les principales évolutions entre le PLU actuel et futur.

Le PADD (projet d'aménagement et de développements durables) énonce les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par les élus et définit les objectifs en compatibilité avec la loi SRU, le SCoT (schéma de cohérence territoriale) ou le PLH (programme local de l'habitat).

Le règlement & ses annexes sont le cœur du plan local d'urbanisme. Il fixe les règles applicables à toutes les zones et intègre les plans délimitant les zones qui peuvent intégrer des emplacements réservés (superstructures et voiries, servitudes, outils de protection des espaces boisés, etc.). Ce document est opposable aux tiers, c'est-à-dire que tout projet de construction doit être conforme à ce règlement pour être autorisé. Dans les annexes au règlement sont recensés les servitudes d'utilité publique, les inventaires patrimoniaux (dossier d'inventaire des zones humides, arbres remarquables), les sites archéologiques, etc. Outre le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) vont, elles, définir les principes d'organisation et d'aménagement de certains secteurs.



Retrouvez toutes les informations dans la rubrique dédiée <https://www.sarzeau.fr/revision-du-plu-2/>

Pour toute question, remarque : revisionplu@sarzeau.fr

Quel calendrier ?

Engagée en novembre 2023 avec le vote du Conseil Municipal, une phase de diagnostic autour de cette révision a eu lieu jusqu'en mars 2024 : cinq réunions publiques de concertation, afin d'exposer la méthodologie aux Sarzeautins et recueillir leurs observations, des ateliers collaboratifs en mars avec un panel d'habitants pour produire une charte du développement durable. Une seconde phase qui consiste à établir les grandes orientations politiques en matière d'aménagement et d'urbanisme a débuté.

Prochaines étapes :

- ▶ Débat du projet de PADD (projet d'aménagement & de développements durables) au Conseil Municipal du 24 juin.
- ▶ Réunion publique du PLU fin juin /début juillet.

Les grandes phases de la révision :



Logement

Meublés de tourisme : une nouvelle réglementation

À compter du 1^{er} septembre 2024, de nouvelles démarches seront nécessaires pour la mise en location de meublés de tourisme (Airbnb, Aritel, etc.).

Afin de mieux répondre à la problématique du logement à l'année sur le territoire communal, le Conseil municipal a fait le choix de réglementer leurs conditions de mise en location (délibération 2024-022 du 5 février 2024). À compter du 1^{er} septembre 2024, une autorisation sera nécessaire pour mettre en location un meublé de tourisme.

À noter que les propriétaires ayant déclaré leurs biens avant l'entrée en vigueur du règlement (1^{er} septembre 2024) disposent d'un délai d'un an à compter de cette date pour demander cette autorisation.



Tous les détails de de la procédure qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2024 www.sarzeau.fr/meubles-de-tourisme

f Vous avez aimé !



Randonnée

De nouveaux circuits de randonnée maillent le territoire



Depuis 2 ans, la commune travaille en collaboration avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, la Fédération Française de la randonnée pédestre et l'association Promeneurs de Rhuys pour remanier l'ensemble des circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) ou circuits de petite randonnée (balisage jaune).

Plus de 185 km de circuits seront valorisés contre 70 aujourd'hui avec 3 grands circuits (Regards sur le Golfe, Entre terre et mer, Vues sur l'océan) dans lesquels s'intégreront des liaisons permettant une multitude de randonnées possibles.

Ils seront à découvrir dès le mois de mai sur le site suivant : <https://www.golfedu-morbihan.bzh/explorer-vannes/activites-vannes/randonnee-pedestre/randonnees-presquile-rhuys/>

Dans cette attente, un nouveau balisage est mis en œuvre et leur coexistence temporaire peut rendre confus la lecture des circuits.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

*Environnement*

Grand capricorne, une espèce vulnérable

Le grand capricorne est une espèce rare et vulnérable sur notre territoire. Les galeries qu'il creuse permettent pourtant le développement de nombreuses autres espèces et lui valent le surnom « d'ingénieur écologique » !



Pourquoi s'intéresser à lui ?

Protégé au niveau national et européen, c'est l'un des plus grands coléoptères de France. Il fait partie des longicornes (insectes à grandes antennes). Pour réaliser son développement complet, il a besoin de vieux arbres, bien exposés au soleil, généralement des chênes. Sa larve y creuse des galeries qui participent à la dégradation du bois et favorisent ainsi la présence d'une multitude d'autres espèces comme d'autres coléoptères se nourrissant de bois, des insectes se nourrissant des sucres végétaux liés aux blessures de l'arbre, des champignons, des parasites et prédateurs de ces espèces (dont les chauves-souris, les pics...). Comme on ne le trouve que dans les arbres déjà malades ou affaiblis, il n'est pas la cause de leur dégénérescence. Bien au contraire, il est indicateur d'un bon fonctionnement écologique du milieu. Par ailleurs, il est totalement inoffensif pour le bois de nos maisons.

Comment le reconnaître ?

Sa taille imposante, jusqu'à 55 mm sans les antennes, le distingue de la plupart de ses congénères. Ses antennes sont égales (pour la femelle) ou bien plus longues que son corps (pour le mâle). Il est noir avec le bout des ailes, que l'on appelle élytres, brun-rougeâtre.

Comment les trouver ?

Le plus simple pour détecter la présence de l'espèce est encore de rechercher ses trous d'émergence. En effet, la larve de grand capricorne, après avoir grandi pendant 3 ans en moyenne à l'intérieur de l'arbre, creuse des trous imposants (3 à 5 cm de long) et de forme allongée pour permettre à l'adulte de s'envoler, une fois sa métamorphose réalisée, à la fin de l'été. Lorsque les émergences sont fraîches, on peut voir de la sciure au pied de l'arbre.

Il est donc important de conserver nos vieux chênes. Les couper, ce qui n'est pas autorisé, participent à la destruction d'une espèce protégée.



Plus d'infos
Service Nature et Patrimoine
Tél. 02 97 48 29 60

Labellisation

La commune a sa première abeille

Le comité de labellisation APICité® a décerné à la **commune de Sarzeau : « 1 Abeille - Démarche reconnue »**.

Elle félicite la commune de Sarzeau pour son engagement en faveur de l'abeille et de l'environnement.

Parmi nos actions, le comité de labellisation a particulièrement valorisé :

- ▶ Un cadre naturel privilégié concilié avec une agriculture et une gestion des milieux douce pour l'environnement.
- ▶ Des mesures en faveur de l'agriculture biologique.
- ▶ Une pratique du désherbage exemplaire.

Environnement

L'hirondelle : une espèce protégée

Le 16 mai 2023, la LPO du Morbihan sur demande de la commune, a comptabilisé dans le cadre d'un inventaire de la biodiversité dans le centre-bourg, 32 nids d'hirondelles (en deca de ce que les Sarzeutainns imaginaient). Les hirondelles rustiques et de fenêtres sont de grandes migratrices qui reviennent le printemps en France pour s'y reproduire. Elles sont fidèles à leur site de reproduction et occupent, quand il est encore présent, le même nid d'une année sur l'autre.

Portraits

L'hirondelle rustique est reconnaissable à sa gorge rouge brique et à son dessus bleu foncé aux reflets métalliques qui contraste avec le dessous blanchâtre lavé de roux.

- ▶ **Longueur** : 19 à 22 cm
- ▶ **Poids** : 16 à 25 g
- ▶ **Longévité** : 16 ans maximum

L'hirondelle de fenêtres est plus petite, bicolore, avec des reflets noirs bleutés et le croupion blanc.

- ▶ **Longueur** : 14 cm
- ▶ **Poids** : 15 à 21 g
- ▶ **Longévité** : 15 ans

La commune compte également des populations d'hirondelles de rivage.



Répartition

On trouve cette espèce presque partout dans le monde sauf aux pôles : l'hirondelle est une espèce cosmopolite.

▶ Migration et hivernage

Elles arrivent dès la fin février d'Afrique, dans le sud de la France. Ce sont de grandes migratrices qui passent l'hiver en Afrique équatoriale. Les hirondelles sont sensibles à la faim et au froid. Elles se réunissent par centaines sur les fils ou sur les toitures avant d'entreprendre leur voyage. Certaines d'entre elles parcourent jusqu'à 12000 km/an.

▶ Alimentation

L'hirondelle capture des insectes en vol, d'où une large commissure du bec pour accroître les chances de captures.

▶ Comportements

Il s'agit d'une espèce anthropophile : elle ne craint pas l'Homme et vit dans sa proximité. En tant qu'espèce grégaire, elle peut former de grands groupes, notamment en période internuptiale.

Reproduction

La femelle pond deux à trois couvées de 4 ou 5 œufs dont l'incubation est de 14-15 jours. Les petits s'envolent au bout de 19 à 21 jours. L'hirondelle dépend fortement de l'Homme et de ses constructions pour la reproduction : il lui faut des espaces accessibles ou elle pourra construire son nid.

▶ Habitat

L'hirondelle rustique recherche des endroits tels que les granges, les étables et autres bâtiments agricoles pour nicher, d'où son nom anglais : Barn Swallow = l'hirondelle des granges. L'hirondelle de fenêtre est plus citadine.

▶ Nidification

L'hirondelle niche de mai à août. Elle confectionne un nid en forme de demi-coupe constitué de salive et de boue auxquelles sont ajoutés des brins de laine ou de paille. Le nid est fixé contre une poutre ou un gros clou à l'intérieur d'un bâtiment.

Survie et prédation, menaces

L'hirondelle est menacée par les activités humaines : l'intensification de l'agriculture participe à la disparition des prairies dont elle a besoin pour se nourrir. De même, la suppression des haies et le drainage entraînent une diminution des insectes.

Les hirondelles craignent aussi le froid : une chute des températures au retour de leur migration peut leur être fatale ou occasionner la mort de nombreux insectes, mettant alors les hirondelles dans une situation de restriction alimentaire.

Enfin, ses principaux prédateurs sont les moineaux, qui volent les nids et détruisent les progénitures des hirondelles, les lérots, les faucons, les éperviers, les autours, les chats et les fouines.

Protection

En France, les hirondelles bénéficient d'un statut juridique qui fait d'elles des oiseaux protégés. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux, la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids sont donc interdits tout comme la destruction et la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel. La perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin la loi condamne également la détention, le transport, le colportage, la naturalisation, la vente ou l'achat ainsi que l'utilisation commerciale ou non des hirondelles (article 3. AM 29/10/2009).

En résumé, il est interdit de porter atteinte aux hirondelles et aux martinets, ainsi qu'aux nids (occupés ou non) et aux couvées.

Cependant, si vous avez des travaux de façade à réaliser, et que les nids ne peuvent pas être conservés, vous devrez faire une demande de dérogation de destruction des nids, bien avant le début des travaux, auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de votre région.

N'hésitez pas à demander conseil à la Ligue de Protection des Oiseaux du Morbihan ou au service Nature et Patrimoine de la commune.



Risques côtiers

Adapter le bâti pour réduire la vulnérabilité

Lorsque l'aléa ne peut être supprimé, il est parfois nécessaire d'agir au niveau du bâti. Pour cela, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération propose gratuitement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations, les petites entreprises et pour les équipements publics situés dans des zones couvertes par des plans de prévention de risques littoraux ou ayant subi des inondations.

Le rétablissement des équipements stratégiques étant une priorité pour améliorer la résilience du territoire, une première vague de 10 diagnostics de la vulnérabilité des équipements stratégiques est prévue dans le PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations). 50 logements et 30 entreprises de moins de 20 salariés pourront également profiter de diagnostics de réduction de la vulnérabilité.

Dans les zones exposées aux inondations couvertes par un plan de prévention des risques inondation ou un plan de prévention des risques littoraux, la réglementation impose certaines adaptations. Le diagnostic personnalisé permet d'identifier plusieurs mesures à l'échelle de l'occupant et du bâtiment.

Pourquoi faire un diagnostic ?

- ▶ Évaluer le risque à l'échelle de mon bien.
- ▶ Connaître mes obligations vis-à-vis du PPRL ou du PPRI.
- ▶ Savoir agir en cas d'alerte.
- ▶ Mettre mon foyer ou les personnes présentes dans mon entreprise en sécurité.
- ▶ Favoriser le retour à la normale.
- ▶ Limiter les dégâts et leurs coûts.

Comment se déroule le diagnostic ?

- ▶ Intervention sur 1 à 2 h maximum.
- ▶ Visite technique du bien par un expert en risques d'inondations, bâtiments et réglementation accompagné d'un géomètre.
- ▶ Échange sur expériences et témoignages d'inondations passées.
- ▶ Envoi du rapport et explication des conclusions par téléphone quelques semaines plus tard.



Plus d'infos : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Urbanisme

Référencement des adresses de la commune

La loi du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » (dite loi 3DS), impose au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, mais également des lieux-dits, lorsque leur adresse n'a pas déjà fait l'objet d'une délibération.

Cette obligation de dénommer et de numéroter chaque voie et lieu-dit pèse sur toute commune, sans distinction d'importance démographique. Elle est complétée par celle de mettre à disposition du public les adresses ainsi déterminées.

La loi 3DS impose également le recueil de l'ensemble des adresses communales et leur géolocalisation dans un fichier standardisé dénommé « Base Adresse Locale », la BAL, dont la création et la mise à jour sont de la responsabilité des communes.

Les données d'adressage communales, centralisées dans la Base Adresse Locale, ont ensuite vocation à être transférées sur une base de données nationale et publique intitulée « Base Adresse Nationale » (BAN), gérée par Direction Interministérielle du Numérique. La BAN vise à identifier chaque adresse postale située sur le territoire français, associée à sa localisation géographique, pour permettre, par exemple, la bonne diffusion aux services de secours, de transport ou de livraison (informations GPS).

La fin du travail d'inventaire et de renseignement de la BAN dans la commune est prévu pour juin 2024.



Cinéma

Ciné relax : un nouveau dispositif

À partir du mois d'avril, la commune et le cinéma l'Hermine vous proposeront des séances Ciné Relax une fois par mois en alternance le samedi à 16h et le mercredi à 15h.

Qu'est-ce qu'une séance relax ?

Il s'agit d'une séance de cinéma ordinaire rendue accessible aux personnes dont le handicap peut entraîner des comportements atypiques. Un environnement bienveillant et chaleureux où chacun est accueilli tel qu'il est et peut s'exprimer à sa façon.

Un minimum d'aménagements sont apportés :

- ▶ Lumière s'éteignant et se rallumant doucement,
- ▶ Son abaissé pour ne pas agresser les oreilles sensibles,
- ▶ Absence de publicités et de bandes annonces,
- ▶ Tarif abordable (5€).

Le réseau Ciné Relax favorise l'accès inclusif à la culture et au plaisir du cinéma pour les personnes présentant un handicap pouvant entraîner des comportements atypiques : autisme, polyhandicap, handicap intellectuel, handicap psychique, maladie d'Alzheimer... Il s'agit de rendre le cinéma accessible à ces personnes, en famille ou avec des amis, avec le public habituel de la salle.

Les séances Relax sont des séances ordinaires rendues accessibles pour un public qui est habituellement exclu du cinéma. Elles proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions à sa manière, sans crainte. Qu'ils soient en situation de handicap ou non, c'est tous ensemble que les spectateurs profitent de la projection.



Retrouvez la programmation chaque mois sur cette page

Pour en savoir plus sur la démarche Culture Relax <https://culture-relax.org/>

Contact & renseignements : sarzeau@cinerelax.org



Vivre à Sarzeau : Pouvez-vous nous décrire votre parcours en quelques mots ?

Jérôme Brault : Après avoir intégré l'Institut régional d'administration de Metz en 1996, j'ai commencé à travailler en 1998 à la Préfecture des Yvelines au Service Environnement, à un moment où les questions environnementales ont émergé. Pendant près de 5 ans, j'ai eu à gérer des installations et des activités à forts risques (sites industriels SEVESO, gestion de sites pollués, risque inondation, effondrement de carrières). En 2003, dans le cadre d'une mobilité interne, j'ai pris la tête de la Mission Ville, toujours au sein de la Préfecture yvelinoise, où j'ai œuvré sur des programmes de restructuration urbaine dans des quartiers prioritaires (Trappes, Mantes-la-Jolie,...).

En 2005, j'ai souhaité découvrir de nouveaux horizons et ai fait le choix de la territoriale. C'est au Perray-en-Yvelines que j'ai poursuivi ma carrière dans le poste de Directeur général des services. Les 15 années que j'y ai passées ont été très riches pour moi : réorganisation complète des services de la mairie, pilotage de très gros projets comme l'extension d'une station d'épuration, la construction d'une école, la création d'un gymnase, la restauration d'une église, etc. Cette période a été aussi l'occasion d'explorer avec les élus de nouveaux terrains de jeu, tels que la performance énergétique des bâtiments ou le développement du numérique, à une époque où ces sujets n'étaient pas encore bien intégrés dans la stratégie des communes. Dans le domaine de l'énergie par exemple, la commune a ainsi pu être labellisée AFNOR en 2018. Également, nous avons pu monter de nombreux partenariats autour de projets de R&D en lien avec l'aménagement du territoire.

Toutefois, après 15 ans passés dans la même commune, j'ai eu envie de me réinventer et de partir en province. En 2020, j'ai donc rejoint la ville de Bois-Guillaume, une commune de 15 000 habitants située dans l'agglomération rouennaise. J'y ai retrouvé une dynamique similaire à celle que j'avais connue dans les Yvelines.

Un agent, un métier

Jérôme Brault, Directeur Général des Services

Pourquoi avoir choisi Sarzeau ?

Sarzeau est une commune en forte évolution ! Il y a ici d'importants enjeux d'aménagement (logements, cadre de vie,...), des thématiques sur lesquelles j'ai certes déjà travaillé, mais aussi de nouvelles perspectives, avec la dimension touristique, les affaires maritimes, etc. Accompagner les habitants dans cette évolution est un beau défi. Une commune c'est un être vivant, ça bouge, ça grandit !

C'est aussi un choix de cœur, une partie de ma famille est originaire de Vannes et de Rennes, ma grand-mère est née à Colpo. Et puis le cadre de vie bien sûr, cela va de soi...

À quoi ressemble votre journée ?

Une grande diversité des missions et beaucoup de réunions ! Le matin, je peux participer à la cellule de veille juridique avec les services de la mairie pour la préparation du Conseil Municipal, enchaîner avec un rendez-vous avec un opérateur immobilier, un bureau d'études pour un projet d'équipement ou d'aménagement de voirie. Je peux aussi recevoir un particulier pour une sollicitation, puis finir par une visio avec d'autres collectivités locales au sujet de notre littoral et du recul du trait de côte. Bref, en dehors des rendez-vous fixés à l'avance, je ne suis jamais tout à fait sûr de ce que je vais faire dans la journée. Mais si je suis bien sûr d'une chose, c'est qu'elle sera toujours très chargée.



Quelle articulation avez-vous avec le Maire ?

Le lien entre le Maire et son DGS est forcément très étroit. C'est même crucial. Je suis là pour lui apporter le soutien technique, financier et juridique qui lui permettra d'atteindre les objectifs fixés. Nous sommes donc dans des échanges permanents, et dans une relation de confiance qui est absolument nécessaire.



Qu'aimez-vous ?

Entraîner les équipes et faire adhérer autour d'un projet, c'est parfois difficile à mettre en place, mais c'est très stimulant ! Je suis d'un naturel optimiste, je fais confiance à priori... ce qui n'empêche pas parfois quelques désillusions.

Mais, ma plus grande satisfaction est de voir un agent qui a réussi à évoluer dans son poste, qui a pris des responsabilités. C'est ce que je me suis attaché à faire dans mes anciennes fonctions, et que je continuerai à encourager.

Encadrer le pôle ressources

Outre ses fonctions de DGS, Jérôme Brault a la responsabilité directe du pôle Ressources qui comprend les services Finances, Juridique, Ressources humaines et Communication. Il s'agit de « toutes les missions invisibles aux yeux des sarzeautins mais qui sont essentielles. Sans les agents du pôle ressources, la moitié de l'activité de la commune serait à l'arrêt ».



RÉTROSPECTIVE 2023

Un environnement en constante évolution

Depuis le début du mandat, la commune évolue dans un environnement économique complexe, marqué par des crises : la crise sanitaire, qui a freiné les projets ; la guerre en Ukraine dont les répercussions en termes d'approvisionnement en énergie et matériaux ont été importantes ; l'inflation qui tire les coûts de fonctionnement et d'investissement à la hausse.

S'ajoute à cet environnement économique, l'accélération du réchauffement climatique qui a d'ores et déjà des répercussions significatives sur le territoire communal, caractérisé par ses 56 km de côtes. Les récentes tempêtes, Céline et Ciàran, l'ont encore rappelé. Ce défi questionne l'aménagement de notre territoire, la gestion du trait de côte, et exige d'adapter les mesures de protection de la population.

La commune doit aussi faire face à une croissance importante de sa population et à son vieillissement. Les besoins évoluent et les demandes sont de plus en plus nombreuses dans les domaines en corrélation directe avec l'évolution de la démographie : état civil, écoles, santé, logement, etc.

L'effort d'investissement s'est poursuivi

30 M€ ont été investis dans les trois dernières années. En 2023, de nombreux projets se sont poursuivis ou ont été engagés, comme par exemple : le développement des pistes cyclables et la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique ; l'engagement de plusieurs opérations de logements abordables (26 logements en accession sociale à la propriété, une résidence habitat jeunes de 30 logements) ; le lancement du projet de pôle de santé à Sarzeau, sur un foncier communal rue Adrien Régent ; la création de deux nouveaux équipements pour les associations (les Restos du Cœur et l'Outil en Main), ainsi que le démarrage de la rénovation du bâtiment associatif Robert Hiebst.

Un point d'étape sur la mise en œuvre du programme de mandat a été fait à l'été 2023, montrant que plus des trois quarts des projets/actions prévus ont d'ores et déjà été réalisés ou engagés.

“

60 M€ d'investissements prévus dans le mandat”



Bâtiment Robert Hiebst

Rappel des grandes priorités

- ▶ La santé et le logement
- ▶ La transition environnementale et l'adaptation au changement climatique
- ▶ Les services et le dynamisme du centre-bourg
- ▶ L'aménagement du territoire
- ▶ Le bien-vivre ensemble et les solidarités
- ▶ Le confortement et l'entretien du patrimoine communal

Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La croissance de la commune, les nouveaux équipements et l'inflation ont pesé sur les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, une gestion rigoureuse des budgets et la recherche d'une plus grande sobriété dans les dépenses courantes ont permis de limiter les hausses tout en veillant à une bonne qualité des services au quotidien.

L'attention portée aux dépenses et l'augmentation des recettes ont permis à la commune de maintenir une capacité d'autofinancement élevée, qui sera constatée lors de l'adoption du Compte Administratif 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024

de la commune



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2024, qui s'est tenu lors de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2023 a permis d'exposer et de commenter la situation financière de la commune à date, et de partager les projections pour 2024. S'en est suivi le vote du budget primitif 2024 le 5 février dernier, l'acte majeur par lequel sont encadrées les dépenses et recettes de la commune.

Le budget 2024 a été élaboré dans un contexte économique contraint, ce qui requiert une approche prudente et oblige à une forte réactivité en termes de pilotage financier. Il est à noter que les taux de la fiscalité locale n'augmenteront pas en 2024.

Comme chaque année, le budget a été construit avec la volonté de répondre au mieux aux attentes de la population, en veillant à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité à investir. Cette approche s'exerce dans tous les domaines de compétences de la commune : accueil/état-civil, urbanisme, petite enfance, enfance, jeunesse, affaires scolaires, mobilités (en collaboration avec l'agglomération GMVA), culture, soutien aux associations, animations, marchés, environnement (en lien avec de nombreux partenaires), espaces verts, voirie, espaces publics, entretien des bâtiments, gestion foncière, affaires maritimes, police, prévention des risques, action sociale (via le CCAS), etc. De l'ordre de 150 agents sont au service des habitants, soit dans l'exercice de missions opérationnelles, soit en soutien via des fonctions support (ressources humaines, juridique, achats, comptabilité, pilotage financier/contrôle de gestion, communication, informatique, prévention des risques), avec l'appui des élus.

Le budget se présente comptablement en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune devant être équilibrée en recettes et en dépenses. La section de fonctionnement retrace les opérations nécessaires à la gestion courante de la collectivité, tandis que la section d'investissement présente les opérations permettant la réalisation des investissements. L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permet le remboursement des emprunts et le surplus génère l'autofinancement dont dispose la commune pour déployer son programme d'investissements.

BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques, à hauteur de 17,7 M€, soit une hausse de 14% par rapport au budget primitif 2023. Les impôts directs locaux sont confortés par la revalorisation des bases décidée au niveau de l'État (+ 4,1%) et la mise en place de la surtaxe de 45% de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (produit supplémentaire estimé à 1,2 M€ pour 2024). Les produits des services (ex. : l'accueil périscolaire, le centre culturel) et les produits de gestion courante (ex. : les loyers des immeubles, les recettes de location de salles) sont également en hausse. Le niveau des dotations se maintient, sauf pour la Dotation de Solidarité Commu-

nautaire. Il est enfin anticipé un recul des droits de mutation à titre onéreux, dans le contexte de crise immobilière.

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de l'ordre de 10% par rapport au budget primitif 2023, mais elles restent maîtrisées et sont attendues à hauteur de 12,9 M€. En effet, les charges à caractère général augmentent de 15% par rapport au budget primitif 2023 du fait de la conjoncture économique (inflation et coûts des énergies), de l'augmentation des charges financières, de la mise en service de nouveaux équipements et de la prise en compte de besoins spécifiques à l'année 2024 (ex. : élections, festival Plages

de Danse, etc.). Les charges de personnel (7,1 M€ inscrits pour 2024) augmentent principalement du fait des revalorisations salariales décidées par l'État (revalorisations du point d'indice et du SMIC) et de l'augmentation du taux de cotisation aux caisses de retraite. Un tiers de l'augmentation de ces charges traduit le besoin de renforts lié à la croissance de la commune et au pilotage des projets.

L'épargne brute projetée devrait se maintenir au même bon niveau que celui de la fin d'année 2023, autour de 5 M€. Une fois déduit le remboursement de la dette, l'épargne nette dégagée permet d'abonder les dépenses d'investissement.

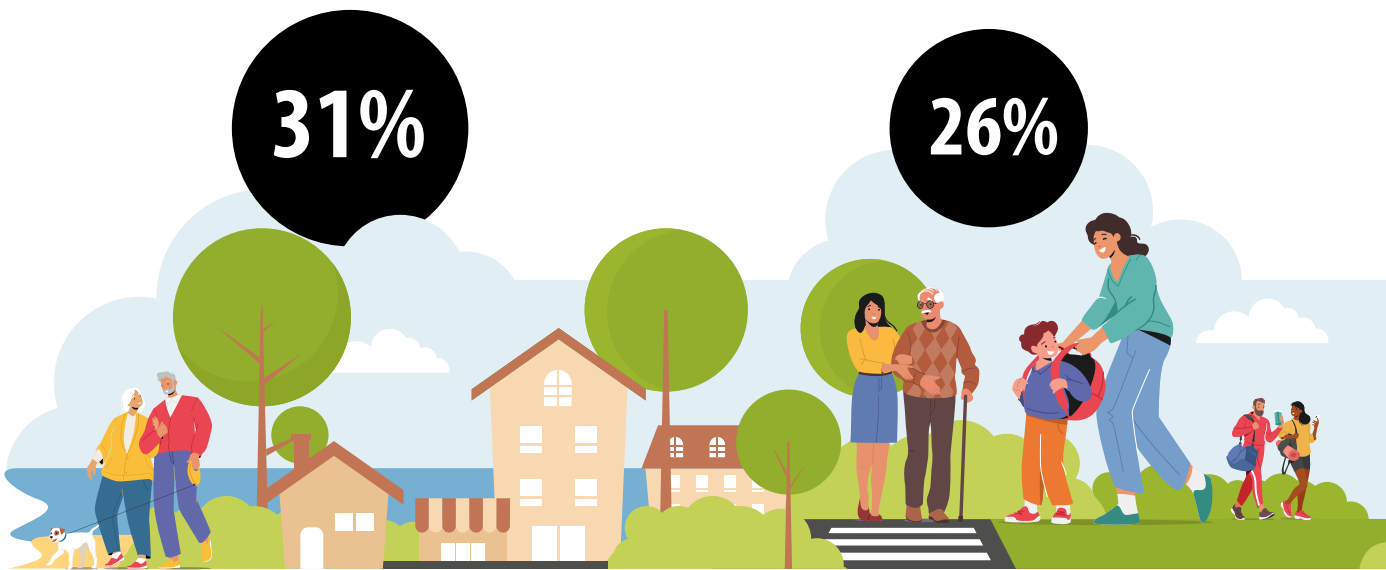


Présentation de la répartition des dépenses

Répartition des dépenses totales (fonctionnement & investissement)
prévues au Budget Prévisionnel 2024 (RH incluses)

31%

26%



LOGEMENT,
SERVICES
& ÉQUIPEMENTS

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE,
ENFANCE, JEUNESSE
& SOLIDARITÉS

Investissement

Les dépenses d'investissement sont élevées pour mettre en œuvre les projets répondant aux grandes priorités du mandat. Leur inscription comptable est de 17,1 M€, dont 15,7 M€ de dépenses d'équipement. Le rythme de déploiement du programme d'investissements est particulièrement soutenu pour répondre aux attentes de la population et respecter les engagements du mandat. L'enveloppe globale des investissements devrait avoisiner les 60 M€ pour la totalité du mandat (2021-2026).

Les principaux projets prévus en 2024 sont les suivants : l'extension du Centre Technique Municipal, la finalisation de la réhabilitation du bâtiment Robert Hiebst, la finalisation des travaux de la nouvelle structure de Rhuyt Info Services, la poursuite du programme «Cœur de Bourg», le soutien à la politique du logement, les derniers aménagements de l'axe Adrien Régent, la finalisation du chai et du moulin du Poulhors, les travaux d'aménagements dans le bourg de Brillac, le lan-



Projet d'extension du centre technique municipal

cement de ceux du souterrain de Kergroës, la poursuite du plan vélo, ou encore tous les investissements récurrents indispensables à l'entretien et au renouvellement du patrimoine communal (ex. : voirie, espaces verts).

Les recettes d'investissement sont prévues autour de 12,1 M€. Elles se composent de l'épargne nette de 2023 qui se maintient à bon niveau, des subventions significatives que la commune obtient de financeurs publics, du Fonds de Compen-

sation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA, qui compense la charge de TVA supportée par la commune sur ces investissements de l'année précédente) et de la Taxe d'Aménagement (qui vise à financer les équipements publics, comme la voirie ou les réseaux, rendus nécessaires par l'implantation de nouvelles constructions ou de nouveaux aménagements), prévue en baisse en 2024 en raison de nouvelles modalités de perception.

Dettes

La dette de la commune était inférieure à 8 M€ à la fin 2023, correspondant à moins de 2 années d'épargne brute (moyenne nationale autour de 5 années). Cet indicateur traduit la bonne santé financière de la commune.

24%

16%

3%

TRANSITIONS & MOBILITÉS
AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE
& PATRIMOINE

ENTRETIEN COURANT
(BÂTIMENTS, ÉNERGIE,
ROUTES, ETC.)

DETTE
(CAPITAL
+ INTÉRÊTS)

Économie

Entreprises, services : quoi de neuf ?



2AICL56

Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'administratif et l'informatique, Céline Lauverjon vient de créer sa micro-entreprise sur la Presqu'île de Rhuys.

Céline propose de vous accompagner dans la gestion de vos démarches administratives (papier ou dématérialisées).

Elle propose également des cours d'informatique

personnalisés et ciblés en fonction de vos besoins, et le dépannage des petits tracas des matériels et outils numériques du quotidien (paramétrage, gestion, connexion, etc).

Elle intervient à domicile sur toute la Presqu'île de Rhuys (possibilités sur Vannes : la contacter).

Vous pouvez la retrouver sur Google Maps : 2AICL56
Tél. 07 57 55 20 94 - Mail : assist.info.adm.cl@gmail.com



NGB Services

Après plus de 15 années passées en tant que salarié d'une entreprise du bâtiment, Bertrand Gourmelon propose ses services de rénovations et petits travaux.

En intérieur : placo, peinture, tapisserie, pose de sol stratifié.

En extérieur : reprise d'étanchéité, ravalement de façade et petite maçonnerie.

Pour toute demande de devis gratuit, vous pouvez le contacter au 06 07 71 73 70 ou par mail : ngbservices@outlook.fr



Pulveryclean56

Christophe Vasseur a rejoint le réseau franchisé Pulveryclean, et propose les services de démoussage et traitement des toitures, façades et terrasses.

Les produits utilisés sont sans chlore ni javel, biodégradables sous 28 jours et fabriqués par et pour Pulveryclean.

Ses services s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités comme les syndicats de copropriétés ou les mairies pour leurs bâtiments municipaux, églises ou écoles par exemple.

Pour un devis gratuit et personnalisé, vous pouvez le contacter au 07 66 46 43 34 ou par mail : christophe@pulveryclean.com - www.pulveryclean.com



Un chemin pour deux mains

Après presque 30 années passées au sein du centre esthétique de l'hôtel Miramar La Cigale au Port du Crouesty, Cathy Roué a décidé d'ouvrir un espace de soins bien-être à son domicile depuis octobre dernier. C'est une petite bulle de douceur ouverte sur son jardin où elle peut désormais travailler à son rythme et vous proposer

des soins esthétiques du visage, kobido, des massages bien-être, indiens et pierres chaudes, ainsi que des séances d'harmonisation énergétique.

Cathy Roué - 41 Belle Croix - Tél. 06 81 86 28 27
cathy@uncheminpourdeuxmains.fr - www.uncheminpourdeuxmains.fr

Opticien Spécialistes Basse Vision



Antoine Jezequel et Martin Lecouturier, opticiens experts Basse Vision chez Optic 2000, accompagnent les personnes malvoyantes à améliorer leur quotidien et leur autonomie.

Ils vous accueillent sur rendez-vous dans un espace dédié pour évaluer vos capacités visuelles et identifier vos besoins afin de déterminer les aides visuelles les mieux adaptées aux tâches que vous souhaitez pouvoir accomplir.

Optic 2000
47 rue du Père Jean-Marie Coudrin
Tél. 02 97 48 02 13

Atelier Jagane



L'atelier Jagane vous propose des expositions de peinture à l'huile ainsi que des cours et des stages de peinture et dessin tout au long de l'année (enfants, adolescents et adultes tous niveaux).

L'atelier est ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h sans interruption pendant les vacances scolaires et du jeudi au samedi de 10h à 18h sans interruption hors vacances scolaires.

30 rue Adrien Régent
(face au supermarché Casino)
Tél. 06 86 93 04 96
www.atelier-jagane.com

CCAS

Un vélo cargo pour la Résidence des Chênes



De gauche à droite : Stéphane Renaud (Vélo Cycle Abbis), Cécile Le Sommer (adjointe en charge des affaires sociales), Karine Chiffolleau (directrice du CCAS), Marion Rety (stagiaire en Master « Intervention et Développement Social » à l'Université Bretagne Sud), Anne Guillet (gouvernante de la Résidence des Chênes) et Laurence Le Guilloux (agent à la Résidence des Chênes)

La résidence Autonomie des Chênes de Sarzeau se lance dans les mobilités douces. C'est pourquoi, elle a fait l'acquisition ce mercredi d'un vélo Cargo d'occasion, auprès de la société Vélo Cycle Abbis, géré par Stéphane Renaud.

L'utilisation, très attendue, de ce nouveau moyen de transport aura un double avantage pour la résidence.

« Nous avons besoin d'un mode de transport alternatif à la voiture, afin d'aller chercher deux fois par jour les repas pour nos résidents, en liaison chaude, à 400 m de la résidence » détaille Karine Chiffolleau, directrice du CCAS. « Cette solution nous permet d'employer des personnes qui n'ont pas de permis de conduire, et ainsi élargir les embauches possibles » poursuit Cécile Le Sommer, adjointe en charge des affaires sociales, des solidarités, de l'insertion et de l'économie.

Afin de sécuriser au maximum les déplacements, Anne Guillet, gouvernante de la résidence, et les agents ont testé pendant un mois un modèle de Vélo Cargo électrique tricycle loué à la société Vélo Cycle Abbis pour en tester la maniabilité. Après un mois d'essai, tout le monde a été conquis et l'acquisition a été validée.

Solidarité

2023, l'année de tous les records pour La Vannetaise



10 014 femmes participantes, 139 010 € récoltés soit 1 200 000 € redistribués depuis 2007.

À l'occasion du bilan de la Vannetaise, Maryse Burban, adjointe aux Sports à Sarzeau et Sarah Deshaies, trésorière du comité des fêtes de Le Tour du Parc ont remis à La Vannetaise un chèque de 1796 €.

Ce montant a été collecté lors de La Vannetaise à Sarzeau le 9 octobre dernier à l'occasion d'une opération proposée en distanciel aux habitantes de Sarzeau et Le Tour du Parc. Les inscriptions, la contribution de la commune, les dons ainsi qu'une participation de IAD Immobilier ont constitué cette jolie cagnotte.

Merci aux Sarzeautines et Parcaises.

Téléthon

Record battu à Sarzeau : 8 693,10 € ont été collectés



Jean-Marc Dupeyrat, le Maire de Sarzeau, accompagné par Maryse Burban l'adjointe aux sports et associations, et Véronique Meneux chargée de l'événementiel au service animations, ont remis mardi 20 février à Alain Morin le coordinateur de l'AMF Téléthon du Morbihan un chèque. La somme de 8 693,10 € est le résultat de la collecte par les 16 associations sarzeautines, ainsi que la gendarmerie, la SNSM, les pompiers, et le conseil municipal des jeunes. Tous ont participé au Téléthon malgré un week-end catastrophique en raison du mauvais temps qui sévissait sur la région au début décembre 2023.

Comité de jumelage de Sarzeau

De retour à Sarzeau !



Le comité de jumelage de Sarzeau a rendu visite à sa ville jumelle Dahlem en Allemagne, du 7 au 11 février dernier.

Une vingtaine de membres du Comité de Sarzeau accompagnant les élèves et leur professeur ont participé à ce voyage partageant ainsi les émotions des collégiens durant cette période carnavalesque.

En effet, des élèves du Collège de Rhuys faisaient partie de cette délégation. Ils ont été accueillis en famille et ont pu aller au Gymnasium de Schleiden (collège) assister aux cours (anglais, musique, politique, chimie) participer au carnaval des élèves mais aussi vivre les émotions au cours des défilés dans les villages environnants. Ils ont visité les villes de Coblenche puis Bad Münstereifel (tragiquement touché par la montée des eaux en juin 2021). Enfin, ils ont pu remercier leur hôtes et Monsieur le Maire de Dahlem avec un petit discours préparé en amont en classe avec leur professeur d'allemand du Collège de Rhuys.

Lors du dîner officiel offert par la mairie de Dahlem, Jacques Thébaud, président du Comité de Jumelage, a remis un courrier de Jean-Marc Dupeyrat, Maire de Sarzeau, à Jan Lembach, Maire de Dahlem, l'invitant en 2025 dans notre commune.

« Les bonnes relations entre nos communes doivent être cultivées. Pour ce faire Il est important de renforcer nos comités de jumelage, en mobilisant un plus grand nombre, en continuant à lui donner du sens » précise Jacques Thébaud. « Travailler autour d'un projet commun en invitant les associations, proposer aux jeunes un concours d'idées pour permettre à ce jumelage de se poursuivre dans la voie tracée par nos aînés : ce sont des orientations qui peuvent être retenues pour l'avenir. " Réfléchir ensemble, travailler ensemble, bâtir ensemble..." sont les fils conducteurs d'actions à développer par les jeunes. Le travail est nécessaire, et il est difficile, mais il est à encourager ! ».

Les deux comités de jumelage ont manifesté leur intérêt à poursuivre ces rencontres et à développer de nouvelles activités avec le plus grand nombre de nos résidents, les établissements scolaires, les associations culturelles et sportives.

Le chiffre

395

C'est le nombre de sapins collectés par le service Espaces verts de la commune.

Les sapins sont ensuite broyés et réutilisés pour leurs réalisations. Merci à tous pour votre éco-geste !

Distinctions

David Lappartient nommé chevalier de la Légion d'honneur



Lors d'une cérémonie qui s'est tenue mardi 23 janvier dernier au palais de l'Élysée, David Lappartient, ancien Maire de Sarzeau, a été promu chevalier de la Légion d'honneur par Emmanuel Macron, Président de la République. La reconnaissance d'un fort engagement sportif et politique pour celui qui préside aujourd'hui le Conseil Départemental du Morbihan, mais aussi l'Union Cycliste Internationale et le Comité National Olympique Français.



Contact :
comitejumelagesarzeau@gmail.com
Tél. 06 85 22 17 31

Insertion

Chantiers d'insertion et mégalithes



Jean-Marc Dupeyrat, Maire de Sarzeau,
David Robo président de GMVA,
et l'ensemble des responsables du chantier
mégalithique du Haut-Pâtis de Sarzeau

Paysages de Mégalithes en collaboration avec le Service Régional de l'Archéologie a établi une liste des sites prioritaires nécessitant des travaux d'aménagement ou d'entretien pour 2024/2025. Cette liste, qui comprend une vingtaine de sites dans l'agglomération, inclut le site du Haut-Pâtis, localisé dans le bourg de Sarzeau. Une première intervention expérimentale s'est opérée le 23 février sur le site mégalithique du Haut-Pâtis avec le chantier d'insertion Nature et patrimoine de Rhuys sous la supervision de Christine Boujot, archéologue au Service Régional d'Archéologie et accompagnée de paysagistes. Cette intervention vise à débroussailler le site archéologique pour en faciliter la compréhension et constitue une première action du projet d'ouverture du site du Haut Pâtis au public dont les objectifs sont de créer un îlot de fraîcheur naturel et forestier pour le repos, la découverte et la promenade ; protéger le site patrimonial, naturel et archéologique puis accueillir un public intergénérationnel et les personnes à mobilité réduite.

La préparation de cette intervention a été réalisée en collaboration avec le chantier d'insertion Mégalithes de Auray Quiberon Terre Atlantique, bénéficiant de 20 ans d'expérience dans l'entretien des sites mégalithiques. Un échange de connaissances

et de bonnes pratiques a été mis en place entre les coordinateurs des chantiers d'insertion de chaque intercommunalité. Ce premier chantier constitue le début d'un processus lancé par l'agglomération pour protéger les sites mégalithiques candidats à l'inscription au Patrimoine Mondial de UNESCO ainsi que leurs environne-

ments paysagers. Les chantiers Nature et patrimoine de l'agglomération sont donc intervenus en coopération avec le chantier d'insertion des Mégalithes d'AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) pour entretenir le site mégalithique du bois du Haut Pâtis afin d'ouvrir la vue autour des pierres et de percevoir le paysage les entourant.

Chantiers Nature et patrimoine

Le chantier d'insertion est un dispositif d'insertion socio-professionnelle qui propose à des hommes et des femmes, bénéficiaires de minimas sociaux, une activité salariée par le biais de contrats aidés. Un encadrant les accompagne pour des interventions sur les sites naturels sensibles et sur le patrimoine vernaculaire comme les puits, les fontaines, les lavoirs, les murets...

La commune fait appel au chantier nature et patrimoine depuis sa création dans les années 1990. En effet, ces chantiers d'insertion ont été installés alors par le SIAGM Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan qui préfigurait le Parc Naturel Régional.

Ainsi, le chantier nature et patrimoine travaille pour la commune chaque année depuis plus de 30 ans. La commune a confirmé depuis des dizaines d'années leur intervention sur l'équivalent d'environ 20 semaines ce qui représente en 2024 un montant d'environ 26 000 €.

Ces interventions portent sur l'entretien des chemins de randonnée y compris du sentier côtier mais le chantier est sollicité également pour des travaux de restauration de fontaines par exemple, hors saison estivale.

La commune a permis également, via notamment un portage foncier, la création en 2010 du chantier d'insertion en maraîchage biologique REBOM (géré par Néo56).



Préparation du carnaval 2024

Sous l'œil avisé de Pascal Bouquin à l'Espace Jeunes, les enfants du Conseil Municipal des Enfants préparent le carnaval 2024 qui, cette année, sera sur le thème... des Jeux Olympiques évidemment !

Sport

2^e édition des Jeux de Rhuy's



En 2024, la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques : en France et en Presqu'île de Rhuy's nous allons vivre cette aventure ! Suite à l'obtention du label Terre de Jeux 2024, huit communes du territoire se sont unies afin de proposer un événement convivial et sportif commun : Les Jeux de Rhuy's.

Du 31 mai au 2 juin 2024, la presqu'île de Rhuy's et ses habitants se mettront aux couleurs du sport : Sarzeau avec sept autres communes (Arzon, Le Hézo, le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de Rhuy's, Surzur et Theix-Noyal). Chaque commune verra des épreuves se disputer sur son territoire.

Au total, 55 médailles seront distribuées. Le règlement sera disponible dans les mairies, sachant qu'il est possible de participer à différentes compétitions. Les inscriptions seront ouvertes à partir d'avril. La date limite de ces inscriptions est arrêtée au 3 mai 2024.

Cette année, les Jeux de Rhuy's sont organisés par la commune du Hézo. Les inscriptions sont possibles dès maintenant si vous souhaitez défendre nos couleurs !



Gratuit

Ce programme est susceptible de subir des modifications

Règlement des épreuves et inscriptions sur www.lehezo.com/jeux-de-rhuy's

PROGRAMME

Du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin

15 épreuves à défendre aux couleurs de Sarzeau !

VENDREDI 31 MAI

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Saint Gildas de Rhuy's

À 18h, les concurrents se rassembleront aux terrains de tennis, rue Saint-Goustan. Départ du défilé devant la mairie à 18h30.

À l'arrivée : démonstrations de gouren (lutte bretonne) et handisport, exposition sur le sport, buvette, petite restauration.

À 20h30, épreuve de tir à la carabine pour les maires. Cette soirée riche en animations marquera le début des Jeux de Rhuy's.



SAMEDI 1^{ER} JUIN

PROGRAMME DES ÉPREUVES

- ▶ 8h30 Boule bretonne
Stade L. Le Godec St-Armel
- ▶ 9h Tennis
Salle de l'Hermine Theix
- ▶ 9h Voile
Le Fogeo Arzon
- ▶ 9h Basket
City Stade Tour du Parc
- ▶ 9h30 PumpTrack
Salle des sports Surzur
- ▶ 10h Pétanque
Boulodrome du Landy Theix
- ▶ 10h Tir à l'arc
Salle de l'Estran Le Hézo
- ▶ 10h Badminton
Salle du Pâtis Sarzeau
- ▶ 10h30 BMX
Piste BMX de Coffournic Sarzeau
- ▶ 14h Beach Volley
Le Fogeo Arzon
- ▶ 14h Tennis de table
Salle Kercaradec St-Gildas de Rhuy's

DIMANCHE 2 JUIN

PROGRAMME DES ÉPREUVES

- ▶ 8h Golf
Golf de Rhuy's-Kerver
St-Gildas de Rhuy's
- ▶ 9h Escalade
Complexe sportif Yves Chapron
Arzon
- ▶ 10h Football
Terrain des Sports Surzur
- ▶ 11h Cyclisme
Circuit Le Hézo

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Theix-Noyal

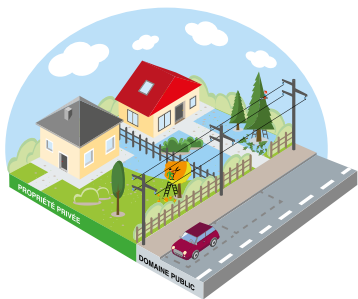
À partir de 14h30

des animations culturelles et sportives auront lieu à Theix - Noyal à l'Esplanade La Passerelle. La remise des prix clôturera l'événement des jeux : récompenses pour les meilleures performances et trophée pour la commune gagnante !

À 17h, remise des récompenses.

Civisme

L'élagage



L'élagage est l'affaire de tous ! En effet, il constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Dans certains cas, l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant.

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité.

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- ▶ la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ▶ le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr ou par mail à bzh-dict@enedis.fr

* Déclaration de projet de Travaux -
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Citoyenneté

Recensement citoyen à 16 ans : une obligation



Qui ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

À noter : en cas de non recensement vous ne pourrez pas passer de concours ni examen d'État avant l'âge de 25 ans.

Comment ?

Le/la jeune doit se présenter à compter du jour de ses 16 ans à la mairie. La démarche peut également être effectuée par le représentant légal.

- ▶ Soit en se rendant à la Mairie de votre domicile munis de votre livret de famille et de votre carte d'identité.
- ▶ Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par mon-service-public.fr

Événements

Les prochains rendez-vous*

8 MAI

Commémoration du 8 mai 1945

Monuments aux Morts (Sarzeau et Brillac)

DU 8 AU 12 MAI

Plage de danse

Des places aux ports, des plages aux jardins, entrez dans la danse !
(voir page 24)

DU 18 AU 19 MAI

Fête du carénage au Logeo

Organisée par les Vieilles Voiles de Rhuy
Un événement maritime en alternance avec la Semaine du Golfe.

DU 1^{ER} AU 2 JUIN

Les Jeux de Rhuy

Organisés par la commune du Hézo
Cette Olympiade regroupe 8 communes de la presqu'île de Rhuy et ses abords.
(voir page 18)

15 JUIN

6h contre le cancer

Organisé par Rhuy Handball
L'intégralité des fonds récoltés seront reversés pour la lutte contre le cancer.

18 JUIN

Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle Monuments aux Morts (Sarzeau)

21 JUIN

Fête de la musique

Organisée par l'Union des commerçants de Sarzeau
Venez vibrez en musique dans le bourg de Sarzeau !

DU 27 AU 30 JUIN

Trail Ultra Marin

Départ du 100 km à Sarzeau le vendredi 28 juin
Place Richemont

29 JUIN

7^e édition du raid aviron Saint-Jacques/Hoëdic

15 embarcations en 4 barrés, soit 75 rameurs venus de Bretagne et région parisienne parcourront une distance de 35 km (A/R) sur 2 jours
Départ du raid dès 11h le samedi 29 juin de la plage du port de St-Jacques
Infos : acr56@gmail.com

* Sous réserve de modification



Plus d'informations :
www.enedis.fr

Risques majeurs

Inscrivez-vous pour recevoir les SMS d'alerte



La commune de Sarzeau invite les habitants à s'inscrire au dispositif d'alerte via des sms afin d'être informés en temps réel des dangers imminents.

NB : le dispositif s'adresse aussi aux personnes qui souhaitent être inscrites en cas de canicule ou de fortes chaleurs afin d'être suivies par le CCAS



Formulaire d'inscription disponible sur :
www.sarzeau.fr/plan-communale-de-sauvegarde

Réglementation

Organiser un vide-maison

En tant que particulier, vous avez parfaitement le droit d'organiser un vide-maison à votre domicile, sous réserve de bien respecter les règles.

La réglementation est très claire lorsqu'il s'agit d'organiser un vide maison (bibelots, meubles), un vide-garage (outils de bricolage ou de jardinage) ou un vide-dressing (vêtements et accessoires) :

- ▶ **Les objets ne doivent pas être neufs** ;
- ▶ L'organisateur doit se limiter à **deux fois par an** et par foyer ;
- ▶ La durée maximum est de deux mois par manifestation.

Avant toute chose, il est obligatoire de réaliser une « déclaration préalable de vente au déballage » au minimum 15 jours avant le début de l'événement. Cette demande doit être adressée à la mairie par le biais d'une lettre recommandée et doit contenir le formulaire CERFA 13939*01 (téléchargeable sur internet ou disponible en mairie) dûment complété : coordonnées, caractéristiques de la vente, nature des marchandises, dates et durée et vous devrez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité.

Recrutement

L'armée de Terre tient une permanence



L'armée de Terre est l'un des principaux partenaires de l'emploi des jeunes avec 16 000 postes à pourvoir en 2024. Récemment, 16 jeunes, issus de la Presqu'île de Rhuy, ont signé un contrat cette année.

Les postes proposés s'adressent aux hommes et femmes, de nationalité française, âgés de 17 ans et demi à 32 ans.

Le métier de soldat est décliné en plus de 100 spécialités dont près de la moitié est transposable dans le secteur civil, pour des jeunes diplômés ou non, bacheliers ou issus de l'enseignement supérieur.

Une permanence du Centre d'information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) a lieu chaque premier lundi du mois de 14h à 17h au sein de la maison Rhuy Info Services.



Rhuy Infos Services
ZA de Kerollaire - 44 Rue Iluric
Tél. 02 97 48 29 48

Civisme

Élections européennes : dimanche 9 juin 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur listes électorales d'élire un député au suffrage universel direct. **L'élection des députés européens aura lieu en un tour le dimanche 9 juin 2024** pour la France métropolitaine.

Les dates limites d'inscription sur les listes électorales.

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur la page www.service-public.fr.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- ▶ Au 1^{er} mai 2024 inclus pour les inscriptions en ligne (sur les listes consulaires, inscriptions en ligne ouvertes jusqu'au 3 mai inclus).
- ▶ Au 3 mai 2024 inclus pour les inscriptions par courrier en mairie et sur les listes consulaires.
- ▶ Jusqu'au 29 mai pour les cas particuliers (Art L30 du code électoral - www.legifrance.gouv.fr).

À noter

Pour ces élections, le bureau de vote N°1 change de lieu.

Le bureau N°1, situé auparavant à l'Hôtel de ville, est transféré 3, place Pierre de Francheville (bâtiment Urbanisme). Les électeurs de ce bureau recevront par courrier une nouvelle carte d'électeur.

Conseils municipaux

Compte-rendu du 11 décembre 2023

- ▶ Médecine professionnelle et préventive - Renouvellement de la convention conclue avec le CDG 56.
- ▶ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.
- ▶ Centre Nautique de Sarzeau (CNS) : approbation des tarifs 2024.
- ▶ CCAS : subvention de fonctionnement 2024.
- ▶ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024.
- ▶ Décision modificative n°2023-03 - Budget annexe Mouillages océan.
- ▶ Décision modificative n°2023-03 - Budget annexe Port du Logeo et mouillages du golfe.
- ▶ Subventions 2024 de fonctionnement aux associations.
- ▶ Associations scolaires : subventions 2023-2024.
- ▶ Collèges de Sarzeau : subventions 2024.
- ▶ École privée Sainte-Anne : subvention 2024 et avenant à la Convention financière.
- ▶ Établissement scolaire élémentaire privé : subvention année 2023-2024.
- ▶ Projet de liaison cyclable Landrezac - Penvins : échange foncier.
- ▶ Repli des campeurs-caravaniers : acquisition d'une parcelle en zone naturelle à Bécudo.
- ▶ Avenant n° 4 à la concession d'aménagement de Francheville : prorogation de la durée de la concession d'aménagement.
- ▶ Cession d'une partie des parcelles communales CN n°118 et CN n°108 sises rue de l'océan.
- ▶ Dénomination de la voie privée d'un lotissement « Les jardins de Bécudo ».
- ▶ Dénomination d'une voie secteur Saint-Colombier - rue des prés salés.
- ▶ Dénomination d'une partie du chemin du Port Ut.
- ▶ Dénomination de l'impasse privée du projet SOS villages d'enfants.
- ▶ Subvention communale logements sociaux Domaine Bleuenn Espacil.
- ▶ Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.
- ▶ Désignation des membres du conseil des mouillages Océan (sous réserve conseil).
- ▶ Tarifs redevances 2024 - mouillages Océan.
- ▶ Tarifs redevances 2024 - mouillages Golfe.
- ▶ Tarifs redevances 2024 - Port du Logeo.
- ▶ Tarifs redevances 2024 - Port St-Jacques.
- ▶ Lutte contre le frelon asiatique : soutien financier à la destruction des nids sur le domaine privé pour 2023 et 2024.
- ▶ Participation de la commune à l'étude visant à cartographier le recul du trait de côte à 30 et 100 ans.
- ▶ Constitution d'un groupement de commande pour le ramassage, le transport et le traitement des algues.
- ▶ Désignation des membres de la commission d'appel d'offre au sein du groupement de commande pour le ramassage, le transport et le traitement des algues.
- ▶ Transfert de la compétence « maintenance de l'éclairage public » (en compétence travaux d'éclairage public) au syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Énergies »).
- ▶ Compétences - Éclairage public - Actualisation des contributions financières applicables à la maintenance de l'éclairage public.
- ▶ Diagnostic éclairage public.
- ▶ Orange - Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électriques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distributions d'électricité - Rue du Bindo.
- ▶ Constitution d'une Société Publique Locale - Golfe Énergies Renouvelables - Entrée au capital - signature des statuts et du pacte d'actionnaires.

Compte-rendu du 5 février 2024

- ▶ Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Habitat pour la réalisation d'équipements publics.
- ▶ Désignation des membres de la commission d'appel d'offre au sein du groupement de commande pour le ramassage, le transport et le traitement des algues.
- ▶ Non-reconstruction de la délégation de service public du centre nautique de Sarzeau.
- ▶ DSP Camping la Grée Penvins : renouvellement du mode de gestion.
- ▶ Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant trois ans en faveur des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.
- ▶ Garantie partielle d'emprunt - Acquisition de 7 logements en VEFA - Les coteaux de Rhuy.
- ▶ Exercice 2024 - adoption du budget primitif - Budget Communal.
- ▶ Budget annexe Port St Jacques.
- ▶ Budget annexe Port du Logeo et mouillages du Golfe.
- ▶ Budget annexe Mouillages Océan.
- ▶ Budget annexe Centre Nautique Sarzeau.
- ▶ Budget annexe Lotissement de Kerblay.
- ▶ Budget annexe Penvins Centre.
- ▶ Budget annexe Maraichage Bio.
- ▶ Budget annexe Zones de repli.
- ▶ Budget annexe Vignes.
- ▶ Subventions 2024 aux associations.
- ▶ Dispositif ciné relax - convention.
- ▶ Cinéma - tarif complémentaire.
- ▶ Répartition des charges de personnel des budgets des ports et des mouillages.
- ▶ Modification de l'emprise portuaire au Logeo.
- ▶ Meublés de tourisme : adoption d'un règlement de changement d'usage.
- ▶ Poulmenac'h : révision des loyers pour 2024 dans le cadre de la convention avec Morbihan Habitat.
- ▶ Cession d'une partie des parcelles communales CN n°118 et CN n°108 sises rue de l'Océan.
- ▶ Convention de servitudes sur la parcelle communale ZD n°373.
- ▶ Renouvellement de la convention multiservices de la FGDON 2024-2026.
- ▶ Syndicat Morbihan Énergies : éclairage - candélabres solaires - giratoire du Spernac.
- ▶ Syndicat Morbihan Énergies : éclairage - candélabres solaires - abri bus - Kerguillehuic, route de Saint-Jacques.

Naissances

Octobre

Le 9 octobre - Erwan VANTROYS

Décembre

Le 9 décembre - Clémence DAVOST

Le 9 décembre - Clarisse EUDÉ

Janvier

Le 11 janvier - Sacha STREK

Le 21 janvier - Erwan LE CARRER

Février

Le 21 février - Maëlle VERNAT SANCHEZ

Mariages

Mars

Le 9 mars

JAGUT LEVREAU Marianne
et GUÉLAT Quentin

Décès

Décembre

Le 10 décembre - BASLEY José, 87 ans

Le 11 décembre - APPLETON
née IMBAULT Geneviève, 100 ans

Le 13 décembre - RENIMEL née
LE ROCH Anne, 94 ans

Le 22 décembre - ARCHAMBEAUD
Bertrand, 89 ans

Le 31 décembre - TIBOLT née
TAILLIAR Denise, 90 ans

Janvier

Le 2 janvier - LE MEUR Stéphane, 51 ans

Le 3 janvier - LE VIGOUROUX
née MARTIN Yolande, 93 ans

Le 6 janvier - SIROT née
MŌISE Arlette, 90 ans

Le 7 janvier - QUENTIN née
LE HAY Michelle, 89 ans

Le 7 janvier - LE PAVEC née
THÉBAUD Eugénie, 102 ans

Le 7 janvier - SAMSON née
BOURBON Jeanine, 87 ans

Le 10 janvier - SCHNEIDER née
SÉVÉNO Odette, 101 ans

Le 10 janvier - LEGRIS Christian, 79 ans

Le 14 janvier - CROISIER née
MACHEFAUX Armelle, 91 ans

Le 16 janvier - VINCENT née
BOULLIER Marie Rose, 91 ans

Le 16 janvier - CATEL née
ASSIMON Marie-Françoise, 92 ans

Le 22 janvier - NORMAND née
LE CLÉZIO Lucienne, 99 ans

Clin d'œil

Passionné de vélo, Louis Guillemois a fêté ses 100 ans



Le 15 janvier 2024 dernier, les habitants de la résidence autonomie des Chênes, ont fêté les 100 ans de Louis Guillemois entouré pour la circonstance de ses fils et de sa sœur. Cécile Le Sommer, adjointe au Maire, est venue lui remettre le traditionnel bouquet de fleurs de la part de la municipalité tandis que David Lappartient, président de l'Union cycliste internationale et ancien Maire de Sarzeau, est venu le saluer et dédicacer le maillot jaune que ses enfants lui ont offert.

Le 23 janvier - COLLET née

BELISON Nadine, 68 ans

Le 24 janvier - RAUDE Alexandra, 49 ans

Le 25 janvier - VINCENT née
LAFORCÉ Christiane, 101 ans

Le 26 janvier - MONNIER née
CHARTIER Jacqueline, 81 ans

Le 27 janvier - HIEBST née
LE BŒUF Paule, 104 ans

Le 31 janvier - HUET Armel, 61 ans

Février

Le 4 février - LE FRANC Jean, 67 ans

Le 15 février - LE HEIN Jean, 90 ans

Le 18 février - ROBERT née
RÉMY Claudine, 82 ans

Le 24 février - ROCHER née
TASCON Jeannine, 93 ans

Le 24 février - VILLANON née
GERNO Marie-Anne, 56 ans

Mars

Le 5 mars - LE GOUESTRE Bernard, 90 ans

Le 6 mars - DOMBLIDES née
BLANCHET Jacqueline, 91 ans

Le 6 mars - GOLVET Emmanuel, 84 ans

Le 7 mars - KERMAREC
née LAMARRE Jeanne, 101 ans

Le 7 mars - BODET née
COTTET Colette, 94 ans

Le 11 mars - TALHOUARNE
née DUFOUR Véronique, 60 ans

Le 12 mars - FOURNIER Michel, 80 ans

Groupe

« Sarzeau en Mouvement »

Agir pour l'enfance et la jeunesse

Nous nous réjouissons de voir arriver de nouvelles familles et de jeunes enfants qui viennent renforcer les effectifs de nos écoles. En septembre dernier, fait assez exceptionnel pour le département du Morbihan, nous avons accompagné l'ouverture d'une classe de maternelle à l'école Marie-le-Franc.

Au total les 3 écoles élémentaires et les 2 collèges accueillent chaque jour près de 1115 élèves venant également pour certain des communes voisines.

À l'initiative de la commune, tous les partenaires institutionnels, associatifs, représentants des établissements scolaires, parents d'élèves travaillent aujourd'hui ensemble dans le cadre du Projet Éducatif Territorial sur les sujets d'éducation mais aussi d'autres sujets comme la mobilité, la parentalité, les différents accueils, la restauration scolaire,...

À propos de la restauration scolaire, ce sont plus de 650 repas qui sont produits chaque jour avec un objectif de 100 % bio et/ou local. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans ce sens depuis la reprise par la commune en septembre 2022 de la production en gestion directe.

En matière sportive, de nouvelles infrastructures ont récemment vu le jour comme la salle du Pâtis et le terrain multisports, permettant aux jeunes de s'épanouir dans leurs pratiques et de se retrouver.

Parallèlement, la commune a augmenté la capacité de ses accueils de loisirs et les animations en pause méridienne se sont étoffées afin d'offrir aux enfants de nouvelles activités.

La collectivité est aussi à l'initiative de la création d'une Maison d'Assistants Maternels : 16 places supplémentaires seront ouvertes en janvier prochain pour l'accueil individuel de jeunes enfants sur notre commune.

D'autres projets verront aussi le jour à moyen terme, comme la construction d'une nouvelle cuisine centrale afin de répondre à de nouveaux besoins comme l'utilisation de plus de légumes bruts et l'augmentation de la part du « fait maison ». La rénovation de l'école Marie Le-Franc est également à l'étude.

Ainsi, la collectivité se mobilise pour l'enfance et la jeunesse. Aux côtés des familles, c'est aussi une façon de continuer à en attirer de nouvelles, avec l'objectif de maintenir un équilibre démographique satisfaisant au sein de notre commune.

L'équipe de « Sarzeau en Mouvement »

Groupe « Sarzeau – Gauche sociale et écologiste »

L'agriculture à la croisée des chemins

La France a perdu 100 000 agriculteurs et agricultrices entre 2010 et 2020. Un drame s'abat, en catimini, dans nos campagnes. Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire le parallèle avec une autre hécatombe. En 40 ans, 800 millions d'oiseaux ont disparu en Europe (-57% pour les espèces des milieux agricoles). Le printemps silencieux n'est pas que celui des insectes et des oiseaux, c'est celui de tous les vivants. Nos campagnes se vident en silence. L'une des causes est commune et connue : notre modèle agricole ne fonctionne plus. Ni pour les agriculteurs et agricultrices, ni pour les consommateurs et consommatrices, ni pour la nature.

L'agriculture est éminemment centrale. Parler d'agriculture et d'alimentation, c'est parler de l'air que l'on respire, de l'eau que l'on boit, du climat, de la biodiversité,

de notre santé, de nos paysages, du dynamisme de nos territoires ruraux mais aussi, et l'actualité récente l'a démontré avec force, d'autonomie. L'agriculture est aujourd'hui à la croisée des chemins. Alors il faut se poser collectivement cette question : où atterrir ? Se complaire dans l'inaction coupable, voire accélérer ce processus de destruction, ou bien engager avec détermination les changements systémiques qui s'imposent et entrevoir la possibilité d'un avenir meilleur ?

Produire comment ? Pour qui ? Pour quoi ? Pour d'un côté exporter à l'autre bout de la planète, en détruisant les paysannes locales et de l'autre importer avec les conséquences que l'on connaît sur les agriculteurs et agricultrices français et notre alimentation ?

Nous sommes bien loin de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture nourricière, et nous nous en éloignons de plus en plus.

Il faut changer les règles du jeu. Nous avons besoin d'une agriculture qui nourrit les humains et qui protège la terre et la Terre. La prise en compte des enjeux d'alimentation durable, de protection de notre santé, de juste rémunération des agriculteurs et agricultrices, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et de lutte contre le changement climatique suppose une transition systémique. Et nous avons besoin de paysans et paysannes nombreux et valorisés économiquement et socialement pour amorcer une transition profonde du modèle agricole.

Alors que nous élaborons à Sarzeau le nouveau PLU pour les 15 ans à venir, nous devons réfléchir à la place que nous voulons laisser sur notre presqu'île à nos agricultrices et agriculteurs et au type d'agriculture que nous souhaitons soutenir.

**Isabelle Chabran, Marie-Cécile Riédi,
Nicolas Margerin**

Groupe « Osons Sarzeau de demain »

S'engager dans la voie de l'écologie active respectueuse de tous les êtres vivants, telle devrait être la base de toutes les décisions à prendre sur notre territoire local et planétaire. Il est impossible d'améliorer la santé de notre planète sans une véritable intervention forte de notre matière grise.

Cette situation alarmante sans précédent oblige à remettre en cause nos propres comportements tant au niveau de l'alimentation, consommation des richesses naturelles, relations humaines. Si l'on veut sauver notre planète Terre du chaos, il va falloir se faire violence à nous-même. Il nous faut une éducation et un engagement fort entre humains mais aussi revoir notre relation avec la nature riche de biodiversité. On ne se respecte pas nous-même

si l'on ne considère pas les animaux, les plantes, les arbres, l'eau, les écosystèmes.

S'engager dans la transition écologique n'est en aucun cas de transposer notre système actuel ! Le seul moyen que l'on aura sera de changer d'une manière drastique nos propres comportements. Ce ne sont pas les équipements solaires, les éoliennes, les centrales nucléaires qui changeront les choses si l'on ne décide pas de remettre en cause totalement nos systèmes de consommation.

Tous nos moyens de production devront être respectueux des richesses naturelles de notre planète. Aucun secteur d'activité ne pourra y échapper. Seul le partage des richesses et le respect nous sauvera !

Notre commune a aussi le devoir de montrer l'exemple. On sait très bien que quand on change les choses établies, ça dérange ! À priori, cela gêne autant les citoyens qui ont de l'argent que ceux qui n'en n'ont pas. Incroyables ! Alors que l'évolution de notre climat va impacter bien davantage les plus démunis et les peuples pauvres que ceux qui possèdent des fortunes.

Alors qu'attendons-nous ? ! Que seuls ceux qui détiennent les pouvoirs et l'argent aient le droit de vivre ?

Je ne peux accepter un tel avenir ! Il nous faut se faire entendre pour défendre une égalité maximum entre les peuples. Les pauvres sont majoritaires dans le monde et ce sont eux qui subissent tout le temps.

Didier Goupil

Du 8 au
12 mai
2024

FESTIVAL PLAGES DE DANSE

Des places aux ports,
des plages aux jardins,
entrez dans la danse !

MERCREDI 8 MAI // 20h

Rave Lucid // Cie Mazelfreten
Sarzeau // L'Hermine



JEUDI 9 MAI // 10h

R&ssources // Cie Flowcus
Saint-Armel // Bords du Golfe



JEUDI 9 MAI // 11h30

Nishike // Cie Azadi
Saint-Armel // Place de l'Église



JEUDI 9 MAI // 15h

Huellas // Cie Hold up & Co
Sarzeau // Baie du Lindin



JEUDI 9 MAI // 18h

Kern, une insolite rencontre
// Cie ngc25
Saint-Gildas de Rhuy // Vergers de l'Abbaye



JEUDI 9 MAI // 21h

Volero // RIDZcompagnie
Sarzeau // Jardin Lesage



VENDREDI 10 MAI // 10h30 et 17h

Rebonds ! Match chorégraphique // Cie Kivuko
Projet du Conservatoire de Sarzeau
avec Christina Towle
Sarzeau // Place des Trinitaires



VENDREDI 10 MAI // 12h

Ce qui m'est dû
// La Débordante
Compagnie
Sarzeau // La Pépiterie

VENDREDI 10 MAI // 19h

D'ici là
// Cie Jusqu'à maintenant
Le Tour du Parc // Cale de Pencadennic



SAMEDI 11 MAI // 11h et 18h

Hêtre // Cie Libertivore
Sarzeau // Parc du Château de Kerlévenan



SAMEDI 11 MAI

// 12h et 19h30
Barrez
// Cie C'hoari
Sarzeau // Bar Le Winch
à Saint-Jacques
Arzon // Bar
Le Bourg'Bon



SAMEDI 11 MAI // 16h

Kej en Rhuy
Projet du réseau des Conservatoires de Bretagne
avec Alexandre Galopin
Saint-Gildas de Rhuy // Port aux Moines



Mais aussi...

Des ateliers,
une performance
collective
radioguidée, une
exposition,

du cinéma, des impromptus...
tout un programme à retrouver sur
www.festivalplagesdedanse.bzh

SAMEDI 11 MAI // 21h

Le Bal des Oiseaux
// Noémie Bourigault et Benoît Rutten
Arzon // Parc du Foege



DIMANCHE 12 MAI // 10h30 et 15h

*Donne-moi la main
(Happy manif)* // Cie DRC
Arzon // Cour de l'école Tabarly
Sarzeau // Place de la Mairie



DIMANCHE 12 MAI // 12h

Flip // [Lodudo] Production
Arzon // Esplanade de la Capitainerie
du Port du Crouesty



DIMANCHE 12 MAI // 17h

Championnes en meute !
// Oups Dance Company
Sarzeau // Baie du Lindin

